

MONT-BLANC

Une zone de protection pas à la hauteur

Une aire protégée de 32 km² vient d'être créée, visant à limiter la fréquentation de la voie d'ascension classique. Si elles y voient une avancée, les associations écologistes déplorent que la mesure ne s'attaque pas aux principales menaces qui pèsent sur le massif.

Par **FRANÇOIS CARREL**
Correspondant à Grenoble



Emmanuel Macron a tenu parole : une zone de protection a été créée sur la partie la plus élevée du massif du Mont-Blanc, englobant le sommet lui-même et une partie de son versant français. Le préfet de Haute-Savoie a signé le 1^{er} octobre un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APHN), dont l'objectif est de préserver le site. *«Avec cet arrêté, nous protégeons la biodiversité, les activités touristiques gagnent en responsabilité et en pérennité. C'est une bonne nouvelle pour la nature et l'économie locale»*, s'est félicitée la secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Béragngère Abba.

La création de cette zone fait suite à une promesse du président de la République lors de sa visite à Chamonix-Mont-Blanc et à Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie) le 13 février. *«Nous allons créer une aire protégée sur le Mont-Blanc afin de préserver ce monument naturel»*, avait souligné le chef de l'Etat. Et histoire d'illustrer le *«tourant écologique»* de son quinquennat, il s'était rendu sur la mer de Glace désormais à l'agonie sous les effets du réchauffement climatique.

Le mont Blanc enfin protégé? Pas si simple. Bernard Debarbieux, éminent géographe alpin, professeur à l'université de Genève, dénonce *«des mesures bricolées et démagogiques»*, un *«arrêté qui esquivé les véritables problèmes environnementaux»* du massif et tacle un président en quête de *«verdissement»*. Jean-Christophe Poupet, responsable Alpes pour WWF France et vice-président du collectif d'ONG écologistes ProMont-Blanc, nuance mais reste critique : *«Cet outil représente certes un pas en avant en termes de préservation, nous ne boudons pas notre plaisir! Ceci dit, la démarche manque singulièrement d'ambition: cela reste très partiel et insuffisant à l'échelle du massif, notamment en termes de biodiversité.»*

OUTIL «DÉTOURNÉ»

La première limite de cet arrêté est son périmètre : un peu moins de 32 km² sur les 400 km² du massif qui s'étale sur trois pays – France, Italie et Suisse. Si la zone choisie couvre tout de même 12% de sa partie française (261 km²), sa faible concentration de biodiversité (au contraire d'écosystèmes à plus faible altitude sur le massif) interroge au vu de son objectif de «protection des habitats naturels»: *«C'est un milieu minéral et glaciaire de haute altitude où la biodiversité macroscopique est peu présente. On y relève des lichens et mousses intéressantes, c'est un territoire de passage d'ongulés et d'oiseaux. Mais nous ne sommes pas sur un enjeu de préservation»*, tranche Jean-Christophe Poupet, pour qui l'outil APHN *«a été détourné de son objectif premier»*.

En effet, la principale motivation de la création de cette zone protégée est clairement énoncée dans l'arrêté : s'attaquer à la surfréquentation estivale de la voie d'ascension classique du toit de l'Europe depuis Saint-Gervais, et son lot d'incivilités, de déchets et d'insécurité. La très médiatique lutte contre *«les*

hurluberlus» du Mont-Blanc, inlassablement menée par le maire de Saint-Gervais, Jean-Marc Peillex, été après été, a fini par payer.

Une victoire qui coûte cher aux alpinistes. Les contraintes qui leur sont imposées sont inédites : obligation de rester sur l'itinéraire principal, de réserver une place nominative en refuge, de posséder un équipement *«approprié»*, interdiction du bivouac, limitation de la taille des cordées à trois personnes. Les gardiens du temple de l'alpinisme, opposés à toute velléité de l'Etat de réglementer leur pratique, dénoncent un précédent symbolique : *«Les réglementations de l'APHN font sortir cette voie de la pratique de l'alpinisme traditionnel»*, précise Claude Gardien, guide, journaliste et membre du comité de pilote qui a décroché l'inscription de l'alpinisme au patrimoine immatériel de l'Unesco il y a un an.

Il se félicite de l'intense travail effectué cet été par les instances de la discipline, avec le soutien de quelques élus, dont le maire de Chamonix Eric Fournier, pour faire évoluer le projet initial d'arrêté, encore plus strict, et limiter l'essentiel de la régulation à la seule voie normale du mont Blanc. Mais avec ces mesures, l'Etat français contredit de fait son engagement pris auprès de l'Unesco de *«respecter un principe fondamental pour l'alpinisme: le libre accès à la montagne»*. Pour Bernard Debarbieux, *«la protection des habitats naturels sert de prétexte à un objectif de régulation renforcée de l'accès à la haute montagne»*.

Pour nombre d'alpinistes, l'accès à la voie normale du mont Blanc, déjà lourdement réglementé ces dernières années par des arrêtés temporaires, ne méritait pas une telle alarme. Et le consensus est large pour dénoncer la focalisation sur leur pratique lorsqu'on traite des atteintes à l'environnement au Mont-Blanc. Frédi Meignan, président de Mountain Wilderness, association d'alpinistes écologistes, résume : *«L'arrêté signé va améliorer l'actuelle "mal-fréquentation", qui n'a parfois plus grand-chose à voir avec un alpinisme respectueux, sur la voie normale. Très bien, c'est un premier pas. Mais l'ensemble de ce superbe massif est soumis à des pressions qui s'aggravent: il est urgent de s'engager tous ensemble pour protéger vraiment le Mont-Blanc!»* L'association écologiste haut-savoyarde Inspire lui emboîte le pas, estimant que l'APHN *«ferme les yeux sur des atteintes permanentes à l'environnement autrement plus dramatiques que la surfréquentation de la voie d'accès au sommet du Mont-Blanc en juillet et en août»*.

L'état des lieux est connu : *«Les constats sont les mêmes qu'il y a quinze ans»*, relève Jean-Christophe Poupet. *«Le Mont-Blanc a la fièvre, et nous ne voyons que trop peu d'améliorations significatives»* sur l'ensemble des indicateurs environnementaux. Dans les airs, il y a d'abord les très nombreux survols commerciaux et de loisirs en hélicoptère, avion de tourisme ou ULM faisant peser des nuisances sonores et pollutions atmosphériques omniprésentes.



La zone de protection de 32 km²,

Sur ce plan, le nouvel arrêté renvoie une possible régulation à une négociation menée par les autorités préfectorales de Haute-Savoie, en lien avec la direction de l'aviation civile, qui devrait aboutir d'ici un à deux ans. Quels que soient les résultats, la dimension internationale du massif ne facilite rien : l'hélicoptère par exemple (pratique consistant à descendre des pentes de neige vierge isolées auxquelles on accède par hélicoptère), illégal en France, est autorisé sur les versants italien et suisse...

INFRASTRUCTURES POLLUANTES

Toujours en altitude, la fréquentation du massif continue d'augmenter, de par les nombreux équipements touristiques installés sur ses pentes. Tous ont été renforcés récemment ou vont l'être, afin d'améliorer leur attractivité, d'augmenter les débits passagers et d'élargir les périodes d'exploitation : téléphériques de la pointe Helbronner (Skyway), côté valdôtain, en Italie, et tramway du Mont-Blanc côté Saint-Gervais. Le passage de quelque 2 millions de visiteurs est ainsi projeté chaque année au cœur du massif.



couvre le sommet et une partie du versant français du massif du Mont-Blanc, qui s'étend sur 400 km² répartis entre France, Italie et Suisse.



Le massif accueille 2 millions de visiteurs par an. La mer de Glace (photo) a beaucoup reculé depuis 1990. PHOTOS PASCAL TOURNAIRE

Sur le plan de la conservation, les écologistes regrettent que soient exclus de la zone protégée les piémonts, espaces géographiques de moindre altitude où se concentrent faune et végétation, mais où les aménagements se multiplient aussi, venant s'ajouter aux infrastructures polluantes existantes.

La plus célèbre reste le tunnel du Mont-Blanc et son intouchable trafic routier international : 2 millions de véhicules, dont 625 000 poids lourds diesel, plongent chaque année dans le massif, à 1 300 mètres d'altitude et à deux petits kilomètres de la nouvelle zone préservée. *«Le fret routier n'est pas le seul problème, le trafic est aussi directement lié à la surfréquentation en altitude, que ce soit sur les équipements ou dans les espaces naturels. Ajoutons à cela l'urbanisme en plein développement, l'industrie, le chauffage: on est face à un ensemble d'impacts négatifs qui s'auto-alimentent, dans un contexte où le réchauffement climatique accélère les épisodes de pollution de l'air et les pressions anthropiques sur la biodiversité»*, résume Jean-Christophe Poupet.

Cet «écosystème» économico-touristique contribue à son échelle au réchauffement climatique en faisant fondre les glaciers, fragilisant les parois et menaçant aussi la santé des populations. Neuf familles de la vallée souffrant de maladies respiratoires chroniques et soutenues par l'association Coll'Air Pur ont ainsi attaqué l'Etat pour «*carance fautive*». Dans une décision rendue le 27 novembre, le tribunal administratif de Grenoble a reconnu l'action insuffisante de l'Etat, qui n'a pas fait le nécessaire pour améliorer la qualité de l'air.

CAMOUFLET

Si les associations ont renoncé à s'opposer au trafic international, elles restent mobilisées contre les projets d'aménagement de la vallée: Anne Lassman-Trappier, présidente de France Nature Environnement Haute-Savoie (FNE 74) et d'Inspire, est plus remontée que jamais: *«On surprotège le sommet du Mont-Blanc... et on surexploite quelques centaines de mètres en dessous, avec des projets dévastateurs pour la nature et la biodiversité»*. Elle cite en exemple la piste de ski du Kandahar aux Houches, qui a bénéficié d'un remodelage massif à 10 millions d'euros en 2019. Et martèle ses attaques contre le dernier projet en date qui a cristallisé les oppositions: la création d'une large piste partiellement bitumée de 14 km à travers des forêts d'altitude, de Passy au col de Voza, à Saint-Gervais, à des fins d'exploitation forestière par camions grumiers.

L'enquête publique à ce sujet a fortement mobilisé, avec 540 contributions presque toutes négatives. Nouveau camouflet, le commissaire enquêteur vient de rendre un avis favorable à ce projet: il explique ne douter ni de «*l'utilité*» ni de la «*démarche respectueuse de l'environnement*». Les opposants, «*écœurés*», ne s'avouent pas vaincus, et dénoncent «*l'absence de vision à long terme*» des décideurs. ♦